

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2012-26 du 12 juillet 2012 portant délégation de signature du président-directeur général à des agents du département valorisation immobilière, achats et logistique (VAL)

NOR : TRAT1230934S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP),
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délibération du conseil d'administration de la RATP en date du 25 novembre 2005,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

M. Rémi Feredj, directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique ;
M. Christophe Lamontre, responsable de l'unité valorisation et administration du domaine ;
M. Patrice Legris, chargé d'affaires au même département,

à l'effet de signer, en son nom, dans les conditions fixées par la délibération du conseil d'administration susvisée, les actes suivants, pris pour les besoins de l'opération de prolongement de la ligne 8 du métro de « Créteil-Préfecture » à « Créteil-Parc de Sports » :

- tous actes et documents nécessaires à l'acquisition des parcelles autorisée par ladite délibération ;
- tous actes et documents nécessaires, dans le cadre de cette opération, aux cessions ou échanges d'excédents à des tiers, et aux rétrocessions aux anciens propriétaires ;
- tout type de conventions d'occupation du domaine public comme privé, les conventions de surplomb ainsi que tout acte de gestion tel que les conventions de transfert de gestion ou de superposition d'affectation.

Article 2

La présente décision annule et remplace la précédente délégation de signature en date du 30 janvier 2007 consentie par le président-directeur général à :

M. Rémi Feredj, directeur du département du patrimoine ;
Mlle Carole Passequé, responsable de la mission mouvements immobiliers patrimoniaux au département du patrimoine ;
Mme Valérie Laye, chargée d'affaires au même département.